

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

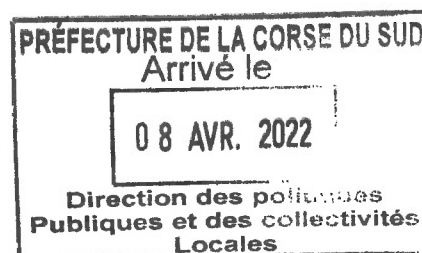
Extrait du registre n°15/2022

des délibérations du conseil municipal

Séance du 1^{er} avril 2022

Date de la convocation : 28 mars 2022

| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 11 |
| Nombre de conseillers présents : 6 |
| Nombre de conseillers représentés : 3 |
| Nombre de conseillers absents : 2 |



L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} avril, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Dominique VINCENTI,

Membre absent : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Achat d'un broyeur.

Le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la politique contre les incendies, il est indispensable de prévoir l'acquisition d'un broyeur.

En effet, les rémanents actuellement coupés, le long des routes et chemins communaux sont brûlés, ce qui engendre une pollution atmosphérique et un risque d'incendie important.

De plus, lorsque ces travaux sont réalisés durant la période estivale, l'emploi du feu est strictement interdit.

Ce broyeur sera mis à la disposition des habitants pour leur permettre de nettoyer leurs parcelles et éviter les écobuages sauvages.

Ce matériel sera exclusivement géré en régie par l'employé communal qui sera chargé de le faire fonctionner.

Le Maire indique également que le broyat recueilli servira en partie à alimenter les deux composteurs partagés installés dans le village et le reste permettra de fertiliser les potagers et vergers des particuliers.

Une convention d'utilisation pourra être signée avec la commune d'Ocana afin de rentabiliser et mutualiser cet achat.

Objet : Achat d'un broyeur forestier.

Le maire indique avoir demandé un devis à la société LOCA+, celui-ci s'élève à 24 890 euros HT (29 868 euros TTC).

Le Maire précise qu'il est nécessaire de faire appel à des subventions pour réaliser cet achat et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

| | | |
|------------|---|-----------------------|
| DETR : 40% | Office de l'environnement de la Corse 40% | Autofinancement : 20% |
| 9956 euros | 9956 euros | 4978 euros |

Il précise également que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par ce projet.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

-émet un avis favorable, à l'unanimité, aux propositions du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, et de l'office de l'environnement de la Corse, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,

-charge le maire de procéder à l'achat de ce matériel,

-donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de cet achat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. Vincenti
D. VINCENTI

